

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2014

CP2014_06_6
id. 842

L'an deux mille quatorze le trente juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

GESTION DE LA DETTE 2014

Suite à la décision du 21 avril 2011 de l'Assemblée Départementale me déléguant le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer des opérations réalisées.

Lors du vote du Budget Primitif 2014, le Conseil Général a fixé à 10 000 000 euros le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à 200 000 euros le montant de l'emprunt destiné au financement des travaux à la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

De ce fait, deux contrats de prêts, à taux fixe, ont été signés avec l'établissement bancaire de la Banque Postale :

1°) budget principal :

- un emprunt de 10 000 000,00 €, à un taux de 3,25 %, pour une durée de 15ans,

2°) budget annexe de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne :

- un emprunt de 200 000,00 €, à un taux de 3,31 %, pour une durée de 15 ans.

Les caractéristiques financières de ces prêts figurent en annexe du présent rapport.

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la présente communication concernant la gestion de la dette 2014.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la présente communication concernant la gestion de la dette 2014 et des caractéristiques des prêts figurant en annexe.

Acte donné.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET